

**INTERPELLATION DE DIANA NIKOLIC ET GILLES FORET
SUR LES LOGEMENTS SUBDIVISES EN KOTS
CONSEIL COMMUNAL DU 25/06/2018**

Monsieur le Bourgmestre,

Vous avez récemment, à plusieurs reprises, ciblé la problématique des immeubles subdivisés, en faisant des amalgames avec l'offre de kots par des petits propriétaires privés voire en critiquant la présence étudiante à Liège. Au moment où la plupart des Villes de Belgique, ou de nos voisins dans l'Euregio, mènent des politiques ambitieuses pour attirer des étudiants sur leur territoire, à Liège, ça semble être devenu un problème qu'on ne sait comment gérer...

Pourtant, les étudiants sont une richesse et non un fardeau. D'abord, parce que, outre leur logement, ce sont aussi des consommateurs de notre offre commerciale, culturelle, sportive, etc. Ensuite, parce que les étudiants d'aujourd'hui sont aussi les potentiels habitants de demain. Et c'est une dimension à ne pas négliger !

Concernant l'offre de kots, il semble que, contrairement à la plupart des villes étudiantes belges, elle soit suffisante à Liège. Du moins en quantité. Le critère de qualité est plus rarement pris en compte. A cet égard, avec mon collègue, Gilles Foret, nous avons proposé la création d'un label kots qui serait délivré par la Ville. Ce label tiendrait compte d'un certain nombre de critères règlementaires, à définir, mais aussi qualitatifs. Le Collège nous a répondu que la délivrance du permis locatif est suffisante... oui mais, d'après vos déclarations, il y a une offre qui y échappe et contre laquelle vous entendez lutter. La délivrance du label permettrait un recensement des logements conformes. Il s'agirait d'un pas dans la lutte contre les propriétaires peu scrupuleux et la conscientisation des futurs locataires.

Nous plaidons pour une offre variée de logements, pas d'exclusive voire de discrimination, notamment au niveau des kots. Plutôt que plus de règlements, nous proposons une démarche incitative avec des règles plus claires et mieux appliquées. Il faut avouer qu'aujourd'hui encore, beaucoup de propriétaires ignorent ne pas être en règle.

Monsieur le Bourgmestre, voici nos questions :

- Sur quelles données vous appuyez-vous pour faire vos constats concernant la problématique étudiante à Liège ?
- Quel est l'état des lieux des taxes kots/meublés/seconde résidence ? Quid en termes d'application et de recettes ? Atteignent-elles leurs objectifs ?
- Où en sont les recours ?
- Quelles sont les solutions pour lutter contre la subdivision anarchique d'immeubles ?
- Le label kots pourrait-il en faire partie ?

Diana Nikolic et Gilles Foret
Conseillers communaux